Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260605-DELIB_38_2026-DE

Département du Finistère
Commune de COMMANA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 05 juin 2026

❖

Le Conseil Municipal de la commune de Commana s'est réuni le 5 juin 2026 à 18 h 30 mn, à la Salle des fêtes, sous la présidence de Philippe PLOUZANÉ, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Mme Anne GEORGELIN –Mme Sabine MOUILLÉ – M. Jean-François PRÉ – Mme Sara ZAMOJSKI – M. Benoît JOSEPH – Mme Aurélie SAUVAGET - Mme Clémentine MIGNOT - Mme Cécile BOUREL – M. Laurent QUINTIN – M. Ludovic LE BRAS - Mme Sabrina MORVAN.

Pouvoirs :

M. Philippe ROMAND qui a donné pouvoir à M. Benoit JOSEPH
M. Florian BARTHS qui a donné pouvoir à Mme Cécile BOUREL
M. Loïc JESTIN qui a donné pouvoir à M. Jean-François PRÉ ;

Date de la convocation : 29/05/2026.
Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026.
Secrétaire de séance : Mme Anne GEORGELIN.

Délibération 2026_38 : Demande de forfait scolaire Skol Diwan.

Lorsqu'un élève est scolarisé dans une école privée sous contrat d'association située dans sa commune de résidence, la commune est tenue de participer aux frais de fonctionnement de l'école.

Dans ce cas, en vertu du principe de parité entre les écoles publiques et les écoles privées, il est fait application **du coût moyen communal par élève**. En effet, selon les dispositions de l'article L.442-5 du code de l'éducation, "les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans **les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public**".
Ce coût moyen communal est égal à la somme des dépenses de fonctionnement des écoles publiques de la commune divisée par le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2026
Reçu en préfecture le 24/07/2026
Publié le
ID : 029-212900385-20260605-DELIB_38_2026-DE

Conformément à la convention instaurée en 2025, il a été stipulé que la contribution aux frais de fonctionnement des élèves fréquentant l'école Diwan située à Commana correspondra au coût moyen par élève.

Le nombre d'élèves, de plus de 3 ans, domiciliés à Commana, scolarisés à l'école Diwan à la rentrée scolaire 2025/2026 est de **10** (7 élèves scolarisés en primaire, et 3 en maternelle)
Le coût moyen est de 1 371.33 €/enfant.
1 371.33 € X 10 = **13 713.30 €.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget au compte 6558 *« Autres contributions obligatoires »*

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser le maire à procéder au versement de cette somme.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à procéder au versement de cette somme de 13 713.30 €.

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Philippe PLOUZANÉ.

MAIRIE DE COMMANA
29450

La secrétaire de séance
Anne GEORGELIN.